2024/2984

3.12.2024

# RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2024/2984 DE LA COMMISSION

**du 29 novembre 2024**

**définissant, pour l'application du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil, des normes techniques d'exécution établissant des formulaires, formats et modèles pour les livres blancs sur les crypto-actifs**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil du 31 mai 2023 sur les marchés de crypto-actifs, et modifiant les règlements (UE) n° 1093/2010 et (UE) n° 1095/2010 et les directives 2013/36/UE et (UE) 2019/1937 ([1]), et notamment son article 6, paragraphe 11, troisième alinéa, son article 19, paragraphe 10, troisième alinéa, et son article 51, paragraphe 10, troisième alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément au règlement (UE) 2023/1114, il est nécessaire d'établir des formulaires, formats et modèles normalisés pour les livres blancs sur les crypto-actifs afin qu'ils puissent être disponibles dans un format lisible par machine. Ces modèles devraient prévoir des champs de données pour les informations à inclure dans les livres blancs sur les crypto-actifs conformément audit règlement.

(2) Pour éviter toute duplication d'exigences et réduire la charge de mise en conformité, lorsqu'un identifiant d'entité juridique valide est fourni dans le livre blanc sur le crypto-actif, il ne devrait pas être obligatoire d'inclure dans ce livre blanc les informations qui peuvent être obtenues à partir de cet identifiant. Il s'agit des informations suivantes: la forme juridique, l'adresse du siège statutaire et le siège social de l'émetteur (s'ils sont différents), ainsi que l'identité de la société mère de l'émetteur.

(3) Afin de garantir l'identification unique et cohérente de chaque prestataire de services sur crypto-actifs, un identifiant de prestataire de services sur crypto-actifs est nécessaire, en plus du nom du prestataire concerné. Pour obtenir un agrément en tant que prestataire de services sur crypto-actifs, un identifiant d'entité juridique est requis conformément à l'article 62, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) 2023/1114. Il conviendrait donc, pour permettre l'identification de chaque prestataire de services sur crypto-actifs, de fournir son identifiant d'entité juridique.

(4) Pour éviter toute duplication d'exigences et réduire la charge de mise en conformité, lorsqu'un identifiant de jeton numérique valide est fourni dans le livre blanc sur le crypto-actif, il ne devrait pas être obligatoire d'inclure dans ce livre blanc des données qui peuvent être extraites du registre de la Fondation DTI (Digital Token Identifier). Il s'agit des informations suivantes: le nom et l'abréviation désignant le crypto-actif, la dénomination commerciale ou la raison sociale de l'émetteur, ainsi que la technologie des registres distribués utilisée.

(5) Afin de faciliter encore l'analyse et la comparabilité des livres blancs sur les crypto-actifs, ceux-ci devraient être balisés au moyen du langage XBRL (eXtensible Business Reporting Language). Le langage XBRL est un format lisible par machine et permet l'exploitation automatisée d'une grande quantité d'informations. Il s'agit d'un langage de balisage bien établi et utilisé dans de nombreux pays.

(6) Afin de garantir la protection des investisseurs de détail, les livres blancs sur les crypto-actifs devraient être lisibles par l'homme et facilement accessibles sans logiciels spécialisés. L'utilisation de la technologie Inline XBRL pour l'intégration de balises XBRL dans les documents XHTML permet à ces documents d'être en même temps lisibles par une machine et par l'homme.

(7) L'utilisation du langage XBRL nécessite la mise au point d'une taxonomie. Pour que cette utilisation soit harmonisée, les éléments de la taxonomie à employer pour les livres blancs sur les crypto-actifs devraient consister exclusivement dans les champs définis dans les modèles normalisés.

([1]) JO L 150 du 9.6.2023, p. 40, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2023/1114/oj.

(8) La taxonomie définie pour l'utilisation du langage XBRL est accessible sous la forme de fichiers XBRL (ci-après les «fichiers de taxonomie XBRL»), qui représentent de manière structurée les champs à déclarer. Les champs et le type de données approprié pour chacun de ces champs devraient être mis à disposition dans un format simple lisible par l'homme. Il est important que les personnes qui rédigent un livre blanc sur un crypto-actif utilisent des fichiers de taxonomie XBRL conformes à toutes les exigences techniques et légales applicables. Afin de faciliter la conformité et d'accroître la transparence, il convient que l'Autorité européenne des marchés financiers (ci-après l'«AEMF») publie les fichiers de taxonomie XBRL sur son site web dans un format lisible par machine et téléchargeable librement et gratuitement.

(9) Afin de laisser aux personnes qui préparent les livres blancs le temps de s'adapter aux exigences relatives à l'utilisation d'un format lisible par machine, il est nécessaire de reporter de douze mois la date d'application du présent règlement. Ces personnes devraient avoir pour obligation de publier les livres blancs concernés sur leurs sites web, dans des sections distinctes intitulées «livres blancs», en se conformant aux exigences énoncées respectivement aux articles 6, 19 et 51 du règlement (UE) 2023/1114 et aux annexes I, II et III dudit règlement à compter de la date d'entrée en application des dispositions pertinentes du règlement (UE) 2023/1114.

(10) Le présent règlement se fonde sur le projet de normes techniques d'exécution élaboré par l'AEMF en coopération avec l'Autorité bancaire européenne et soumis à la Commission par l'AEMF.

(11) L'AEMF a procédé à des consultations publiques ouvertes sur le projet de normes techniques d'exécution sur lequel se fonde le présent règlement, analysé les coûts et avantages potentiels qu'il implique et sollicité l'avis du groupe des parties intéressées au secteur financier institué par l'article 37, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil ([2]),

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

**Modèles pour les livres blancs sur les crypto-actifs**

1. Les personnes qui rédigent un livre blanc sur des crypto-actifs tel que visé à l'article 6, paragraphe 1, à l'article 19, paragraphe 1, ou à l'article 51, paragraphe 1, du règlement (UE) 2023/1114 fournissent les informations requises par le présent règlement d'une manière non discriminatoire, loyale, claire et non trompeuse, ils les présentent sous une forme concise et compréhensible et n'omettent aucune information importante.

2. L'annexe du présent règlement contient les modèles à utiliser pour les livres blancs portant, respectivement, sur des crypto-actifs autres que des jetons se référant à un ou des actifs ou des jetons de monnaie électronique, sur des jetons se référant à un ou des actifs et sur des jetons de monnaie électronique.

*Article 2*

**Format des livres blancs sur les crypto-actifs**

1. Les livres blancs sur les crypto-actifs sont rédigés au format XHTML, avec balisage des champs figurant à l'annexe selon les spécifications Inline XBRL 1.1 du langage XBRL (eXtensible Business Reporting Language), et sont conformes aux exigences suivantes:

a) le document d'instance Inline XBRL contenant le livre blanc sur le crypto-actif est présenté sous la forme d'un fichier XHTML unique;

b) les émetteurs d'un crypto-actif visé à l'article 19, paragraphe 1, et à l'article 51, paragraphe 1, du règlement (UE) 2023/1114 sont indiqués dans le document d'instance Inline XBRL à l'aide de l'identifiant d'entité juridique ISO 17442, lorsqu'il est disponible;

([2]) Règlement (UE) nº 1095/2010 du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité européenne des marchés financiers), modifiant la décision nº 716/2009/CE et abrogeant la décision 2009/77/CE de la Commission (JO L 331 du 15.12.2010, p. 84, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2010/1095/oj).

c) les personnes qui rédigent un livre blanc sur des crypto-actifs tel que visé à l'article 6, paragraphe 1, et les personnes autres que l'émetteur qui rédigent un livre blanc sur des crypto-actifs tel que visé à l'article 19, paragraphe 1, ou à l'article 51, paragraphe 1, du règlement (UE) 2023/1114 sont indiquées dans le document d'instance Inline XBRL à l'aide de l'identifiant d'entité juridique ISO 17442, s'il est disponible, ou d'un autre identifiant requis par le droit national applicable.

2. La rédaction d'un livre blanc sur des crypto-actifs repose sur une taxonomie, dont les éléments sont ceux figurant dans le tableau 2, le tableau 3 ou le tableau 4 de l'annexe.

*Article 3*

**Fichiers de taxonomie**

L'AEMF peut publier des fichiers de taxonomie XBRL, lisibles par machine et téléchargeables, reposant sur la taxonomie visée à l'article 2, paragraphe 2.

*Article 4*

**Entrée en vigueur et application**

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Il est applicable à partir du 23 décembre 2025.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 29 novembre 2024.

*Par la Commission*
*La présidente*
Ursula VON DER LEYEN

*ANNEXE*

**MODÈLES POUR LES LIVRES BLANCS SUR LES CRYPTO-ACTIFS**

*Tableau 1*

**Légende pour les tableaux 2, 3 et 4**

| SYMBOLE | TYPE DE DONNÉES | DÉFINITION |
|---|---|---|
| {ALPHANUM-n} | Jusqu'à n caractères alphanumériques | Texte libre |
| {CFI_CODE} | 6 caractères | Code ISO 10962 CFI |
| {COUNTRYCODE_2} | 2 caractères alphanumériques | Code pays à 2 lettres (code pays ISO 3166-1 alpha-2) |
| {CURRENCYCODE_3} | 3 caractères alphanumériques | Code devise à 3 lettres (code devise ISO 4217) |
| {DATE_TIME_FORMAT} | Format de date et heure ISO 8601 | Date et heure selon le format suivant:<br>AAAA-MM-JJThh; mm:ss.dddddd Z:<br>— «AAAA» correspond à l'année,<br>— «MM» correspond au mois,<br>— «JJ» correspond au jour,<br>— «T» – signifie que la lettre «T» doit être utilisée pour introduire l'heure,<br>— «hh» correspond aux heures,<br>— «mm» correspond aux minutes,<br>— «ss.dddddd» correspond aux secondes et aux fractions de secondes,<br>— «Z» correspond au temps universel coordonné (TUC).<br>Les dates et heures doivent être déclarées en TUC. |
| {DATEFORMAT} | Format de date selon la norme ISO 8601 | Les dates doivent respecter le format: AAAA-MM-JJ. |
| {DECIMAL-n/m} | Nombre décimal de maximum n chiffres au total dont m chiffres maximum peuvent être des chiffres de fractions | Champ numérique pouvant contenir des valeurs positives ou négatives.<br>— Le séparateur décimal est «.» (point).<br>— Faire précéder les valeurs négatives du signe «–» (moins); indiquer des valeurs arrondies et non tronquées. |
| {DTI} | 9 caractères alphanumériques | Identifiant de jeton numérique selon la norme ISO 24165 |
| {DURATION} | 3 caractères | Représente un laps de temps exprimé en nombre de jours |
| {INTEGER-n} | Nombre entier de n chiffres au maximum | Champ numérique pour valeurs entières |
| {ISIN} | 12 caractères alphanumériques | Code ISIN, selon la norme ISO 6166 |

| SYMBOLE | TYPE DE DONNÉES | DÉFINITION |
|---|---|---|
| {LEI} | 20 caractères alphanumériques | Identifiant d'entité juridique au sens de la norme ISO 17442 |
| {MIC} | 4 caractères alphanumériques | Identifiant de marché au sens de la norme ISO 10383 |

*Tableau 2*

**Modèle pour les livres blancs sur des crypto-actifs autres que des jetons se référant à un ou des actifs et des jetons de monnaie électronique**

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| 00 | Table des matières | Table des matières | Texte alphanumérique |
| 01 | Date de la notification | Date de la notification | AAAA-MM-JJ |
| 02 | Déclaration à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 3, du règlement (UE) 2023/1114 | Pour les offreurs:<br>«Le présent livre blanc n'a pas été approuvé par une autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne. L'offreur du crypto-actif est seul responsable du contenu du présent livre blanc.»<br>Pour les personnes demandant l'admission à la négociation:<br>«Le présent livre blanc n'a pas été approuvé par une autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne. La personne qui demande l'admission à la négociation du crypto-actif est seule responsable du contenu du présent livre blanc.»<br>Pour les exploitants de plates-formes de négociation: «Le présent livre blanc n'a pas été approuvé par une autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne. L'exploitant de la plate-forme de négociation du crypto-actif est seul responsable du contenu du présent livre blanc.» | Texte alphanumérique prédéfini |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| 03 | Déclaration de conformité à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 6, du règlement (UE) 2023/1114 | «Le présent livre blanc est conforme aux dispositions du titre II du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil et, à la connaissance de l'organe de direction, les informations qu'il contient sont loyales, claires et non trompeuses, et il est exempt d'omissions susceptibles d'en affecter la validité.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| 04 | Déclaration à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 5, points a), b) et c), du règlement (UE) 2023/1114 | «Le crypto-actif visé dans le présent livre blanc peut perdre tout ou partie de sa valeur, il peut ne pas être toujours cessible, et il peut ne pas être liquide.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| 05 | Déclaration à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 5, point d), du règlement (UE) 2023/1114 | «Le jeton utilitaire visé dans le présent livre blanc peut ne pas être échangeable contre le bien ou service promis dans ce livre blanc, en particulier en cas d'échec ou d'arrêt du projet de crypto-actif.» | «true» – oui<br>«false» – sans objet<br>Si oui, texte alphanumérique prédéfini |
| 06 | Déclaration à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 5, points e) et f), du règlement (UE) 2023/1114 | Le crypto-actif sur lequel porte le présent livre blanc n'est pas couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs visés par la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil, ni par les systèmes de garantie des dépôts visés par la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil. | Texte alphanumérique prédéfini |
| | | ***RÉSUMÉ*** | |
| 07 | Avertissement à insérer conformément à l'article 6, paragraphe 7, du règlement (UE) 2023/1114 | «Avertissement<br>Ce résumé doit être lu comme une introduction au livre blanc sur le crypto-actif.<br>Le détenteur potentiel doit fonder toute décision d'achat de ce crypto-actif sur le contenu de l'ensemble de ce livre blanc, et non pas sur ce seul résumé.<br>L'offre au public de ce crypto-actif ne constitue pas une offre d'achat d'instruments financiers ou une sollicitation à l'achat d'instruments financiers, et une telle offre ou une telle sollicitation ne peut être effectuée qu'au moyen d'un prospectus ou d'autres documents d'offre prévus par le droit national applicable. | Texte alphanumérique prédéfini |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| | | Le présent livre blanc ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil ni un autre document d'offre prévu par le droit de l'Union ou le droit national.» | |
| 08 | Caractéristiques du crypto-actif | Description succincte, claire et non technique des caractéristiques du crypto-actif, comprenant des informations sur les droits et obligations de l'acquéreur, sur la procédure et les conditions d'exercice de ces droits, ainsi que sur les éventuelles conditions à remplir pour que ces droits et obligations puissent être modifiés | Texte alphanumérique libre |
| 09 | | Applicable uniquement si la réponse donnée dans le champ 05 est affirmative. Informations sur la qualité et la quantité de biens ou services auxquels les jetons utilitaires donnent accès et sur les restrictions à leur cessibilité. | Texte alphanumérique libre |
| 10 | Informations clés sur l'offre au public ou sur l'admission à la négociation | Description succincte et non technique de l'offre au public comprenant des informations sur le montant de l'offre, y compris, le cas échéant, les objectifs de souscription minimaux et maximaux, le prix d'émission du crypto-actif et les commissions de souscription, et le nombre total de crypto-actifs offerts, ainsi que sur les détenteurs potentiels, et une description, le cas échéant, des différentes phases de l'offre, comprenant notamment des informations sur le prix d'achat préférentiel proposé aux acquéreurs précoces de crypto-actifs, et sur la période de souscription.<br><br>Le cas échéant, le nom du prestataire de services sur crypto-actifs chargé du placement des crypto-actifs, et la forme de ce placement (avec ou sans engagement ferme).<br><br>Le cas échéant, une description succincte et non technique de l'admission à la négociation, comprenant le nom de la plate-forme de négociation pour laquelle l'admission est demandée. | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| | | *Partie A - Informations concernant l'offreur ou la personne qui demande l'admission à la négociation* | |
| A.1 | Nom | Nom | Texte alphanumérique libre |
| A.2 | Forme juridique | Applicable uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.6.<br>Forme juridique | Norme ISO 20275 «Services financiers – Formes juridiques des entités (ELF)» |
| A.3 | Siège statutaire | Applicable uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ A.6.<br>Adresse et pays d'enregistrement | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| A.4 | Siège social | Applicable uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.6.<br>Adresse et pays du siège social, s'ils sont différents de l'adresse statutaire. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| A.5 | Date d'enregistrement | Date de l'enregistrement | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| A.6 | Identifiant d'entité juridique | Identifiant d'entité juridique de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, s'il est disponible | {LEI} |
| A.7 | Autre identifiant requis par le droit national applicable | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ A.6.<br>Identifiant national fondé sur la nationalité de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Texte libre |
| A.8 | Téléphone | Numéro de téléphone de contact de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| A.9 | Adresse électronique | Adresse électronique de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| A.10 | Délai de réponse (en jours) | Nombre de jours sous lesquels un investisseur recevra une réponse via ce numéro de téléphone ou cette adresse électronique | {DURATION} |
| A.11 | Société mère | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ A.6.<br>Le cas échéant, le nom de la société mère. | Texte alphanumérique libre |
| A.12 | Membres de l'organe de direction | Identité, adresse professionnelle et fonctions de chaque personne qui est membre de l'organe de direction, tel que défini à l'article 3, paragraphe 1, point 27), du règlement (UE) 2023/1114, de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| A.13 | Activité commerciale | Activité commerciale ou professionnelle de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| A.14 | Activité commerciale de la société mère | Le cas échéant, activité commerciale ou professionnelle de la société mère, y compris les activités principales et les principaux marchés | Texte alphanumérique libre |
| A.15 | Établissement récent | Mention indiquant si l'établissement de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation a au moins trois ans d'existence | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.16 | Situation financière des trois dernières années | Si l'établissement de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation a au moins trois ans d'existence, indication de sa situation financière sur les trois dernières années.<br>Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus. | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| | | Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. | |
| A.17 | Situation financière depuis l'enregistrement | Si l'établissement de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation n'a pas trois ans d'existence, description de sa situation financière depuis la date de son enregistrement.<br>Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont disponibles, en indiquant les causes des changements importants survenus.<br>Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. | Texte alphanumérique libre |
| *Partie B – Informations concernant l'émetteur, lorsque celui-ci diffère de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation* | | | |
| B.1 | Émetteur qui diffère de l'offreur ou de la personne demandant l'admission à la négociation | Mention indiquant si l'émetteur est une personne différente de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | «true» – oui<br>«false» – non |
| B.2 | Nom | Nom | Texte alphanumérique libre |
| B.3 | Forme juridique | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ B.7.<br>Forme juridique | Norme ISO 20275 «Services financiers – Formes juridiques des entités (ELF)» |
| B.4 | Siège statutaire | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ B.7.<br>Adresse et pays d'enregistrement | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| B.5 | Siège social | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ B.7.<br>Adresse du siège social, si elle est différente de l'adresse statutaire. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| B.6 | Date d'enregistrement | Date de l'enregistrement | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| B.7 | Identifiant d'entité juridique | Identifiant d'entité juridique de l'émetteur, s'il est disponible | {LEI} |
| B.8 | Autre identifiant requis par le droit national applicable | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ B.7.<br>Identifiant national fondé sur la nationalité de l'émetteur, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Texte libre |
| B.9 | Société mère | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ B.7.<br>Le cas échéant, le nom de la société mère. | Texte alphanumérique libre |
| B.10 | Membres de l'organe de direction | Identité, adresse professionnelle et fonctions de chacune des personnes qui sont membres de l'organe de direction, tel que défini à l'article 3, paragraphe 1, point 27), du règlement (UE) 2023/1114, de l'émetteur | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| B.11 | Activité commerciale | Activité commerciale ou professionnelle de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| B.12 | Activité commerciale de la société mère | Le cas échéant, activité commerciale ou professionnelle de la société mère | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| *Partie C – Informations à fournir sur l'exploitant de la plate-forme de négociation, s'il rédige le livre blanc sur le crypto-actif, et sur toute autre personne rédigeant ce livre blanc, conformément à l'article 6, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114* | | | |
| C.1 | Nom | Nom | Texte alphanumérique libre |
| C.2 | Forme juridique | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ C.6.<br>Forme juridique | Norme ISO 20275 «Services financiers – Formes juridiques des entités (ELF)» |
| C.3 | Siège statutaire | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ C.6.<br>Adresse de l'enregistrement. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| C.4 | Siège social | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ C.6.<br>Adresse du siège social, si elle est différente de l'adresse statutaire. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| C.5 | Date d'enregistrement | Date de l'enregistrement | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| C.6 | Identifiant d'entité juridique | Identifiant d'entité juridique de l'exploitant de la plate-forme de négociation | {LEI} |
| C.7 | Autre identifiant requis par le droit national applicable | Identifiant national fondé sur la nationalité de l'émetteur, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Texte libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| C.8 | Société mère | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ C.6.<br>Le cas échéant, le nom de la société mère. | Texte alphanumérique libre |
| C.9 | Raison justifiant l'élaboration du livre blanc sur le crypto-actif | La raison pour laquelle l'exploitant de la plate-forme de négociation a rédigé le livre blanc sur le crypto-actif | Texte alphanumérique libre |
| C.10 | Membres de l'organe de direction | Identité (nom ou autres identifiants), adresse professionnelle et fonctions de chacune des personnes qui sont membres de l'organe de direction, tel que défini à l'article 3, paragraphe 1, point 27), du règlement (UE) 2023/1114, de l'exploitant de la plate-forme de négociation | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| C.11 | Activité commerciale de l'exploitant | Activité commerciale ou professionnelle de l'exploitant, y compris les activités principales et les principaux marchés | Texte alphanumérique libre |
| C.12 | Activité commerciale de la société mère | Le cas échéant, activité commerciale ou professionnelle de la société mère, y compris les activités principales et les principaux marchés | Texte alphanumérique libre |
| C.13 | Autres personnes qui rédigent le livre blanc sur le crypto-actif conformément à l'article 6, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Indication de l'identité de toute personne qui rédige le livre blanc sur le crypto-actif et qui n'est ni l'offreur, ni la personne qui demande l'admission à la négociation, ni l'émetteur, ni l'exploitant de la plate-forme de négociation | Texte alphanumérique libre |
| C.14 | Raison justifiant la rédaction du livre blanc par des personnes visées à l'article 6, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Lorsque le livre blanc est rédigé par une personne différente de l'offreur, de la personne qui demande l'admission à la négociation, de l'émetteur ou de l'exploitant de la plate-forme de négociation, indication de la raison justifiant cette rédaction | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie D – Informations sur le projet de crypto-actif* | |
| D.1 | Nom du projet de crypto-actif | Nom du projet de crypto-actif, s'il diffère du nom de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| D.2 | Nom des crypto-actifs | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ F.13.<br>Nom des crypto-actifs, s'il diffère du nom de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation. | Texte alphanumérique libre |
| D.3 | Abréviation | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ F.13.<br>Abréviation ou symbole | Texte alphanumérique libre |
| D.4 | Description du projet de crypto-actif | Brève description du projet de crypto-actif | Texte alphanumérique libre |
| D.5 | Coordonnées de toutes les personnes physiques ou morales participant à la mise en œuvre du projet de crypto-actif | Coordonnées des conseillers, de l'équipe de développement, des prestataires de services sur crypto-actifs et des autres personnes participant à la mise en œuvre du projet de crypto-actif, y compris les adresses professionnelles ou domiciliations de sociétés | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| D.6 | Classement des jetons utilitaires | Mention indiquant si le projet de crypto-actif porte sur des jetons utilitaires | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.7 | Principales caractéristiques des biens/services auxquels les projets de jetons utilitaires sont liés | Le cas échéant, les principales caractéristiques des biens ou services à développer pour les projets de crypto-actifs portant sur des jetons utilitaires | Texte alphanumérique libre |
| D.8 | Plans relatifs au jeton | Informations sur le projet de crypto-actif, incluant une description des étapes passées et futures | Texte alphanumérique libre |
| D.9 | Allocation des ressources | Le cas échéant, informations sur les ressources, y compris financières, déjà allouées au projet | Texte alphanumérique libre |
| D.10 | Utilisation prévue des fonds ou des crypto-actifs collectés | Le cas échéant, l'utilisation qu'il est prévu de faire de tous les fonds ou autres crypto-actifs collectés | Texte alphanumérique libre |
| | *Partie E – Informations concernant l'offre au public de crypto-actifs ou leur admission à la négociation* | | |
| E.1 | Offre au public ou admission à la négociation | Mention indiquant si le livre blanc concerne une offre au public de crypto-actifs ou leur admission à la négociation | «OTPC» – offre au public<br>«ATTR» – admission à la négociation |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| E.2 | Motivations de l'offre au public ou de l'admission à la négociation | Les raisons de l'offre au public ou de la demande d'admission à la négociation, y compris l'utilisation prévue des fonds ou des autres crypto-actifs collectés | Texte alphanumérique libre |
| E.3 | Objectif de la levée de fonds | Le cas échéant, le montant de fonds ou de tout autre crypto-actif que l'offre au public vise à lever, dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.4 | Objectifs minimaux de souscription | Le cas échéant, les objectifs de souscription minimaux fixés pour l'offre au public de crypto-actifs, exprimés dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.5 | Objectifs maximaux de souscription | Le cas échéant, les objectifs de souscription maximaux fixés pour l'offre au public de crypto-actifs, exprimés dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.6 | Acceptation de sursouscriptions | Mention indiquant si des sursouscriptions sont acceptées | «true» – oui<br>«false» – non |
| E.7 | Allocation de sursouscriptions | En cas d'acceptation de sursouscriptions, description de la manière dont elles sont allouées | Texte alphanumérique libre |
| E.8 | Prix d'émission | Le prix d'émission du crypto-actif offert au public, exprimé dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.9 | Monnaie officielle ou tout autre crypto-actif déterminant le prix d'émission | La monnaie officielle ou tout autre crypto-actif sur la base desquels le prix d'émission du crypto-actif est offert au public | {CURRENCYCODE_3}<br>ou<br>{DTI} |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| E.10 | Commission de souscription | Toute commission de souscription applicable, exprimée dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.11 | Méthode de détermination du prix de l'offre | Méthode selon laquelle le prix de l'offre sera déterminé | Texte alphanumérique libre |
| E.12 | Nombre total de crypto-actifs offerts/négociés | Le cas échéant, le nombre total de crypto-actifs devant être offerts au public ou admis à la négociation | Valeur numérique {INTEGER-n} |
| E.13 | Détenteurs ciblés | Indication des détenteurs potentiels ciblés par l'offre au public des crypto-actifs ou l'admission des crypto-actifs à la négociation | «RETL» – investisseurs de détail<br>«PROF» – investisseurs professionnels<br>«ALL» – tous types d'investisseurs |
| E.14 | Restrictions concernant les détenteurs | Indication de toute restriction concernant le type de détenteurs du crypto-actif | Texte alphanumérique libre |
| E.15 | Avis de remboursement | «Les acquéreurs participant à l'offre au public de crypto-actifs pourront être remboursés si l'objectif minimal de souscription n'est pas atteint au terme de l'offre au public, s'ils exercent le droit de rétractation prévu à l'article 13 du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil, ou si l'offre est annulée.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| E.16 | Mécanisme de remboursement | Description détaillée du mécanisme de remboursement | Texte alphanumérique libre |
| E.17 | Calendrier des remboursements | Calendrier prévu pour l'exécution des remboursements | Texte alphanumérique libre |
| E.18 | Phases de l'offre | Informations concernant les différentes phases de l'offre au public du crypto-actif | Texte alphanumérique libre |
| E.19 | Réduction de prix pour achat précoce | Informations sur le prix d'achat réduit pour les acquéreurs précoces du crypto-actif (ventes prépubliques) et, dans le cas d'un prix d'achat réduit pour certains acquéreurs, explication des raisons pour lesquelles les prix d'achat peuvent être différents et description de l'incidence sur les autres investisseurs | Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| E.20 | Offre limitée dans le temps | Mention indiquant si l'offre est limitée dans le temps | «true» – oui<br>«false» – non |
| E.21 | Début de la période de souscription | Dans le cas d'offres limitées dans le temps, le début de la période de souscription pendant laquelle l'offre au public est ouverte | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| E.22 | Fin de la période de souscription | Dans le cas d'offres limitées dans le temps, la fin de la période de souscription pendant laquelle l'offre au public est ouverte | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| E.23 | Dispositifs de protection des fonds/crypto-actifs offerts | Dispositifs de protection des fonds ou d'autres crypto-actifs visés à l'article 10 du règlement (UE) 2023/1114 pendant l'offre au public limitée dans le temps ou pendant la période de rétractation | Texte alphanumérique libre |
| E.24 | Méthodes de paiement pour l'achat de crypto-actifs | Méthodes de paiement pour l'achat des crypto-actifs | Texte alphanumérique libre |
| E.25 | Modalités de transfert de la valeur aux fins du remboursement | Modalités de transfert de la valeur aux acquéreurs lorsqu'ils ont droit au remboursement | Texte alphanumérique libre |
| E.26 | Droit de rétractation | Dans le cas des offres au public, des informations sur le droit de rétractation visé à l'article 13 du règlement (UE) 2023/1114 | Texte alphanumérique libre |
| E.27 | Transfert des crypto-actifs achetés | Modalité de transfert, aux détenteurs, des crypto-actifs achetés | Texte alphanumérique libre |
| E.28 | Calendrier du transfert | Calendrier du transfert, aux détenteurs, des crypto-actifs achetés | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| E.29 | Exigences techniques applicables à l'acquéreur | Informations sur les exigences techniques auxquelles l'acquéreur est tenu de satisfaire pour détenir les crypto-actifs | Texte alphanumérique libre |
| E.30 | Nom du prestataire de services sur crypto-actifs | Le cas échéant, le nom du prestataire de services sur crypto-actifs chargé du placement des crypto-actifs | Texte alphanumérique libre |
| E.31 | Identifiant du prestataire de services sur crypto-actifs | Identifiant d'entité juridique du prestataire de services sur crypto-actifs chargé du placement des crypto-actifs | {LEI} |



ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2984/oj

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| E.32 | Forme du placement | Le cas échéant, la forme du placement | «WITH» – avec engagement ferme<br>«WOUT» – sans engagement ferme<br>«NTAV» – sans objet |
| E.33 | Nom des plates-formes de négociation | Le cas échéant, le nom des plates-formes de négociation de crypto-actifs sur lesquelles l'admission à la négociation est demandée | Texte alphanumérique libre |
| E.34 | Plates-formes de négociation<br>Code d'identification de marché (MIC) | Code MIC de segment pour la plate-forme de négociation sur laquelle l'admission à la négociation des crypto-actifs est demandée | {MIC} |
| E.35 | Accès aux plates-formes de négociation | Le cas échéant, informations sur la manière dont les investisseurs peuvent accéder aux plates-formes de négociation | Texte alphanumérique libre |
| E.36 | Coûts afférents | Le cas échéant, informations sur les coûts afférents à l'accès des investisseurs aux plates-formes de négociation | Texte alphanumérique libre |
| E.37 | Dépenses liées à l'offre | Dépenses liées à l'offre au public de crypto-actifs, exprimées dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif. Si les dépenses liées à l'offre sont de plusieurs types, elles doivent être présentées sous forme de tableau | Texte alphanumérique libre et montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3} |
| E.38 | Conflits d'intérêts | Conflits d'intérêts potentiels, pour les personnes participant à l'offre au public ou à l'admission à la négociation, en rapport avec l'offre ou l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| E.39 | Droit applicable | Droit applicable à l'offre de crypto-actifs au public | Liste déroulante des droits applicables |
| E.40 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie F - Informations sur les crypto-actifs* | |
| F.1 | Type de crypto-actif | Type de crypto-actif qui sera offert au public ou pour lequel l'admission à la négociation est demandée | Texte alphanumérique libre |
| F.2 | Fonctionnalité du crypto-actif | Description de la fonctionnalité des crypto-actifs offerts ou admis à la négociation | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| F.3 | Application prévue des fonctionnalités | Informations sur la date à laquelle l'entrée en application des fonctionnalités des crypto-actifs offerts ou admis à la négociation est prévue | Texte alphanumérique libre |
| *Description des caractéristiques du crypto-actif, y compris les données nécessaires au classement du livre blanc sur le crypto-actif dans le registre visé à l'article 109 du règlement (UE) 2023/1114, comme précisé conformément au paragraphe 8 dudit article* | | | |
| F.4 | Type de livre blanc | Le type de livre blanc notifié | OTHR |
| F.5 | Le type de soumission | Type de soumission | NEWT = nouveau<br>MODI = modification<br>EROR = erreur<br>CORR = correction |
| F.6 | Caractéristiques du crypto-actif | Description des caractéristiques du crypto-actif | Texte alphanumérique libre |
| F.7 | Dénomination commerciale ou raison commerciale | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ F.13.<br>Dénomination commerciale ou raison commerciale de l'émetteur. | Texte alphanumérique libre |
| F.8 | Site web de l'émetteur | Site web de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| F.9 | Date de début de l'offre au public ou de l'admission à la négociation | Date de début ou, si elle n'est pas disponible au moment de la notification par l'autorité compétente, la date de début envisagée pour l'offre au public ou l'admission à la négociation | AAAA-MM-JJ |
| F.10 | Date de publication | Date de publication effective ou envisagée du livre blanc sur le crypto-actif ou du livre blanc modifié | AAAA-MM-JJ |
| F.11 | Tout autre service fourni par l'émetteur | Tous les autres services fournis par l'émetteur qui ne relèvent pas du règlement (UE) 2023/1114, avec une référence aux actes juridiques nationaux ou de l'Union applicables régissant ces services | Texte alphanumérique libre |
| F.12 | Langue ou langues de rédaction du livre blanc sur le crypto-actif | La ou les langues dans lesquelles est rédigé le livre blanc sur le crypto-actif<br>Si plusieurs langues sont utilisées, reproduire ce champ autant de fois que nécessaire | Liste exhaustive des langues de l'UE |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| F.13 | Code d'identification du jeton numérique utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Identifiant de jeton numérique (DTI) selon la norme ISO 24165 |
| F.14 | Identifiant du groupe fonctionnellement fongible dont fait partie le jeton numérique, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le groupe fonctionnellement fongible auquel appartient l'actif numérique [c'est-à-dire le code du groupe incluant tous les actifs sur lesquels porte le livre blanc, à savoir le code DTI ISO 24165 de type = 3 (pour les groupes fonctionnellement fongibles) utilisé dans le livre blanc], s'il est disponible] | ISO 24165 FFG DTI |
| F.15 | Code signalétique de données fournies volontairement | Code signalétique indiquant le caractère obligatoire ou volontaire du livre blanc sur le crypto-actif aux fins de l'article 4, paragraphe 8, du règlement (UE) 2023/1114 | «true» – volontaire<br>«faux» – obligatoire |
| F.16 | Code signalétique de données à caractère personnel | Code signalétique indiquant si le livre blanc soumis contient des données à caractère personnel | «true» – oui<br>«false» – non |
| F.17 | Admissibilité à l'attribution d'un LEI | Mention indiquant si l'émetteur peut prétendre à un LEI | «true» – admissible<br>«false» – non admissible |
| F.18 | État membre d'origine | État membre d'origine au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 33), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| F.19 | État membre d'accueil | État membre d'accueil au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 34), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| | *Partie G – Informations sur les droits et obligations attachés aux crypto-actifs* | | |
| G.1 | Droits et obligations de l'acquéreur | Description des droits et, le cas échéant, des obligations de l'acquéreur | Texte alphanumérique libre |
| G.2 | Exercice des droits et obligations | Procédure et conditions applicables pour l'exercice des droits | Texte alphanumérique libre |
| G.3 | Conditions applicables pour la modification des droits et obligations | Description des conditions à remplir pour pouvoir modifier les droits et obligations | Texte alphanumérique libre |
| G.4 | Futures offres au public | Le cas échéant, informations sur les futures offres au public de crypto-actifs par l'émetteur | Texte alphanumérique libre |



ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2984/oj

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| G.5 | Crypto-actifs conservés par l'émetteur | Le cas échéant, informations sur le nombre de crypto-actifs conservés par l'émetteur lui-même | Valeur numérique {INTEGER-n} |
| G.6 | Classement des jetons utilitaires | Mention indiquant si l'offre au public de crypto-actifs ou leur admission à la négociation porte sur des jetons utilitaires | «true» – oui<br>«false» – non |
| G.7 | Principales caractéristiques des biens/services auxquels les jetons utilitaires sont liés | Informations sur la qualité et la quantité des biens ou services auxquels les jetons utilitaires donnent accès | Texte alphanumérique libre |
| G.8 | Remboursement des jetons utilitaires | Applicable uniquement si la réponse donnée dans le champ G.6 est affirmative.<br>Informations sur les modalités de remboursement des jetons utilitaires pour les biens ou services auxquels ils sont liés. | Texte alphanumérique libre |
| G.9 | Absence de demande d'admission à la négociation | Mention indiquant si une admission à la négociation est demandée | «true» – demandée<br>«false» – non demandée |
| G.10 | Modalités d'achat ou de vente des crypto-actifs | Si l'admission à la négociation n'est pas demandée, comment et où les crypto-actifs peuvent être achetés ou vendus au terme de l'offre au public | Texte alphanumérique libre |
| G.11 | Restrictions en matière de transfert des crypto-actifs | Indication de toute restriction à la cessibilité des crypto-actifs offerts ou admis à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| G.12 | Protocoles d'ajustement de l'offre | Mention indiquant si les crypto-actifs disposent de protocoles d'augmentation ou de diminution de leur offre en réponse à l'évolution de la demande | «true» – oui<br>«false» – non |
| G.13 | Mécanismes d'ajustement de l'offre | Si le crypto-actif dispose de protocoles d'augmentation ou de diminution de son offre en réponse à l'évolution de la demande, description de leur fonctionnement | Texte alphanumérique libre |
| G.14 | Dispositifs de protection de la valeur des jetons | Mention indiquant si le crypto-actif est couvert par un dispositif de protection qui préserve sa valeur | «true» – oui<br>«false» – non |
| G.15 | Description des dispositifs de protection de la valeur du jeton | Si la réponse donnée dans le champ G.14 est affirmative, description des dispositifs destinés à préserver la valeur du crypto-actif | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| G.16 | Dispositifs de compensation | Mention indiquant si le crypto-actif est couvert par un dispositif de compensation | «true» – oui<br>«false» – non |
| G.17 | Description des dispositifs de compensation | Si la réponse donnée dans le champ G.16 est affirmative, description des dispositifs de compensation | Texte alphanumérique libre |
| G.18 | Droit applicable | Le droit applicable aux crypto-actifs | Liste déroulante des droits applicables |
| G.19 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |
| | *Partie H – Informations sur la technologie sous-jacente* | | |
| H.1 | Technologie des registres distribués (DLT) | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ F.13.<br>Informations sur la technologie utilisée, y compris la technologie des registres distribués. | Texte alphanumérique libre |
| H.2 | Protocoles et normes techniques | Informations sur les protocoles et les normes techniques utilisés | Texte alphanumérique libre |
| H.3 | Technologie utilisée | Autres informations sur la technologie utilisée | Texte alphanumérique libre |
| H.4 | Mécanisme de consensus | Informations sur le mécanisme de consensus, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| H.5 | Mécanismes incitatifs et frais applicables | Informations sur les mécanismes incitatifs visant à sécuriser les transactions et sur les frais éventuellement applicables | Texte alphanumérique libre |
| H.6 | Utilisation de la technologie des registres distribués | Mention indiquant si les crypto-actifs sont émis, transférés et stockés à l'aide d'une technologie des registres distribués exploitée par l'émetteur, l'offreur ou un tiers agissant pour leur compte | «true» – oui, DLT exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de l'émetteur<br>«false» – non, DLT non exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de l'émetteur |
| H.7 | Description de la fonctionnalité DLT | Si la technologie des registres distribués utilisée est exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour son compte, description détaillée du fonctionnement de cette technologie | Texte alphanumérique libre |
| H.8 | Audit | Mention indiquant si un audit de la technologie utilisée a été effectué | «true» – oui<br>«false» – non |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| H.9 | Résultats de l'audit | Si un audit de la technologie utilisée a été effectué, informations sur les résultats de cet audit | Texte alphanumérique libre |
| | | Partie I – Informations sur les risques | |
| I.1 | Risques associés à l'offre | Description des risques associés à l'offre au public de crypto-actifs ou à leur admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| I.2 | Risques associés à l'émetteur | Description des risques associés à l'émetteur, s'il diffère de l'offreur ou de la personne qui demande l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| I.3 | Risques associés aux crypto-actifs | Description des risques associés aux crypto-actifs | Texte alphanumérique libre |
| I.4 | Risques associés à la mise en œuvre du projet | Description des risques associés à la mise en œuvre du projet | Texte alphanumérique libre |
| I.5 | Risques associés à la technologie | Description des risques associés à la technologie utilisée | Texte alphanumérique libre |
| I.6 | Mesures d'atténuation | Mesures d'atténuation des risques associés à la technologie, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| | | Partie J – Informations sur les indicateurs de durabilité relatifs aux incidences négatives sur le climat et aux autres incidences négatives liées à l'environnement | |
| J.1 | Incidences négatives sur le climat et autres incidences négatives liées à l'environnement | Informations visées dans le règlement délégué de la Commission établissant des normes techniques adoptées conformément à l'article 6, paragraphe 12, quatrième alinéa, à l'article 19, paragraphe 11, quatrième alinéa, à l'article 51, paragraphe 15, quatrième alinéa, et à l'article 66, paragraphe 6, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil | Texte alphanumérique libre |

*Tableau 3*

**Modèle pour les livres blancs sur les jetons se référant à un ou des actifs**

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| I.00 | Table des matières | Table des matières | Texte alphanumérique |
| I.01 | Date de la notification | Date de la notification | AAAA-MM-JJ |
| I.02 | Déclaration à insérer conformément à l'article 19, paragraphe 4, points a) à e), du règlement (UE) 2023/1114 | «Le jeton se référant à un ou des actifs visé dans le présent livre blanc peut perdre tout ou partie de sa valeur, il peut ne pas être toujours cessible, et il peut ne pas être liquide.<br>Le jeton se référant à un ou des actifs sur lequel porte le présent livre blanc n'est pas couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs visés par la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil, ni par les systèmes de garantie des dépôts visés par la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| I.03 | Déclaration de conformité à insérer conformément à l'article 19, paragraphe 5, du règlement (UE) 2023/1114 | «Le présent livre blanc est conforme aux dispositions du titre III du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil et, à la connaissance de l'organe de direction, les informations qu'il contient sont loyales, claires et non trompeuses et il est exempt d'omissions susceptibles d'en affecter la validité.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| | | ***RÉSUMÉ*** | |
| I.04 | Avertissement à insérer conformément à l'article 19, paragraphe 6, du règlement (UE) 2023/1114 | «Avertissement<br>Ce résumé doit être lu comme une introduction au livre blanc sur le crypto-actif.<br>Le détenteur potentiel doit fonder toute décision d'achat du jeton se référant à un ou des actifs sur le contenu de l'ensemble de ce livre blanc, et non pas sur ce seul résumé.<br>L'offre au public de ce crypto-actif ne constitue pas une offre d'achat d'instruments financiers ou une sollicitation à l'achat d'instruments financiers, et une telle offre ou une telle sollicitation ne peut être effectuée qu'au moyen d'un prospectus ou d'autres documents d'offre prévus par le droit national applicable.<br>Le présent livre blanc ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil ni un autre document d'offre prévu par le droit de l'Union ou le droit national.» | Texte alphanumérique prédéfini |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| I.05 | Caractéristiques du crypto-actif | Description succincte, claire et non technique des caractéristiques du jeton se référant à un ou des actifs, afin d'aider ses détenteurs potentiels à prendre une décision en connaissance de cause | Texte alphanumérique libre |
| I.06 | Droit de remboursement | «Les détenteurs de jetons se référant à un ou des actifs bénéficient d'un droit de remboursement à tout moment.»<br>Description des conditions à remplir pour le remboursement. | Texte alphanumérique prédéfini<br>Texte alphanumérique libre |
| I.07 | Informations clés sur l'offre au public et/ou sur l'admission à la négociation | Informations clés sur l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou sur son admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie A – Informations sur l'émetteur du jeton se référant à un ou des actifs* | |
| A.1 | Dénomination légale | Dénomination légale | Texte alphanumérique libre |
| A.2 | Raison commerciale | Raison commerciale | Texte alphanumérique libre |
| A.3 | Forme juridique | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7.<br>Forme juridique | Norme ISO 20275 «Services financiers – Formes juridiques des entités (ELF)» |
| A.4 | Siège statutaire | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7.<br>Adresse et pays d'enregistrement | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| A.5 | Siège social | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7.<br>Adresse et pays du siège social, s'ils sont différents de l'adresse statutaire. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| A.6 | Date d'enregistrement | Date de l'enregistrement | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| A.7 | Identifiant d'entité juridique | Identifiant d'entité juridique de l'émetteur | {LEI} |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| A.8 | Autre identifiant requis par le droit national applicable | Identifiant national fondé sur la nationalité de l'émetteur, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Texte libre |
| A.9 | Société mère | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7.<br>Le cas échéant, le nom de la société mère. | Texte alphanumérique libre |
| A.10 | Membres de l'organe de direction | Identité, adresse professionnelle et fonctions de chaque personne qui est membre de l'organe de direction, tel que défini à l'article 3, paragraphe 1, point 27), du règlement (UE) 2023/1114, de l'émetteur | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| A.11 | Activité commerciale | Activité commerciale ou professionnelle de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| A.12 | Activité commerciale de la société mère | Activité commerciale ou professionnelle de la société mère (le cas échéant) | Texte alphanumérique libre |
| A.13 | Établissement récent | Mention indiquant si l'établissement de l'émetteur a au moins trois ans d'existence | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.14 | Situation financière des trois dernières années | Situation financière de l'émetteur au cours des trois dernières années.<br>Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus.<br>Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. | Texte alphanumérique libre |
| A.15 | Situation financière depuis l'enregistrement | Si l'établissement de l'émetteur n'a pas trois ans d'existence, description de sa situation financière depuis la date de son enregistrement. | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| | | Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus.<br>Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités. | |
| A.16 | Dispositif de gouvernance | Description détaillée du dispositif de gouvernance de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| A.17 | Exemption de l'obligation d'agrément | Mention indiquant si l'émetteur de jetons se référant à un ou des actifs est exempté de l'obligation d'agrément | «NOEX» – aucune exemption<br>«EX17» – exemption en vertu de l'article 17<br>«EX16» – exemption en vertu de l'article 16 |
| A.18 | Agrément en tant qu'émetteur de jetons se référant à un ou des actifs | Si l'émetteur n'est pas exempté de l'obligation d'agrément, informations détaillées sur son agrément en tant qu'émetteur d'un jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| A.19 | Autorité d'agrément | Nom de l'autorité compétente ayant accordé l'agrément en tant qu'émetteur de jetons se référant à un ou des actifs | Liste exhaustive des autorités compétentes – une par État membre |
| A.20 | Autorité compétente pour les établissements de crédit | Pour les établissements de crédit, nom de l'autorité compétente de l'État membre d'origine | Liste exhaustive des autorités compétentes – une par État membre |
| A.21 | Émission d'autres crypto-actifs | Mention indiquant si l'émetteur du jeton se référant à un ou des actifs émet aussi d'autres crypto-actifs | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.22 | Activités liées à d'autres crypto-actifs | Mention indiquant si l'émetteur du jeton se référant à un ou des actifs exerce aussi des activités liées à d'autres crypto-actifs | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.23 | Lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la DLT | Mention indiquant s'il existe un lien quelconque entre l'émetteur et l'entité exploitant la technologie des registres distribués utilisée pour émettre le crypto-actif, notamment si les protocoles sont gérés ou contrôlés par une personne étroitement liée aux participants au projet | «true» – oui<br>«false» – non |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| A.24 | Description du lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la DLT | Description du lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la technologie des registres distribués utilisée pour émettre le crypto-actif, notamment si les protocoles sont gérés ou contrôlés par une personne étroitement liée aux participants au projet | Texte alphanumérique libre |
| AA- Informations sur les personnes autres que l'émetteur qui offrent au public les jetons se référant à un ou des actifs ou demandent leur admission à la négociation, ainsi que sur les autres personnes qui rédigent le livre blanc sur le crypto-actif conformément à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | | | |
| AA.1 | Personnes autres que l'émetteur qui offrent au public le jeton se référant à un ou des actifs ou demandent son admission à la négociation, conformément à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Indication de l'identité de la personne qui offre au public le jeton se référant à un ou des actifs ou demande son admission à la négociation, si cette personne n'est pas l'émetteur | {LEI} |
| AA.1.2 | Personnes autres que l'émetteur qui offrent au public le jeton se référant à un ou des actifs ou demandent son admission à la négociation, conformément à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ AA.1.<br>Identifiant national fondé sur la nationalité de la personne autre que l'émetteur qui offre le jeton au public ou demande son admission à la négociation, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Autre identifiant requis par le droit national applicable |
| AA.2 | Raison justifiant l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou la demande de son admission à la négociation par des personnes visées à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Si l'offreur ou la personne qui demande l'admission à la négociation n'est pas l'émetteur, raison justifiant l'offre au public ou la demande d'admission à la négociation du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| AA.3 | Autres personnes qui rédigent le livre blanc sur le crypto-actif conformément à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Indication de l'identité de la personne qui rédige le livre blanc sur le crypto-actif, si cette personne n'est pas l'émetteur | {LEI} |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| AA.3.1 | Autres personnes qui rédigent le livre blanc sur le crypto-actif conformément à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ AA.3.<br>Identifiant national fondé sur la nationalité de la personne qui rédige le livre blanc sur le crypto-actif, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Autre identifiant requis par le droit national applicable |
| AA.4 | Raison justifiant la rédaction du livre blanc par des personnes visées à l'article 19, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Si le livre blanc est rédigé par une personne différente de l'émetteur, indication de la raison justifiant la rédaction du livre blanc | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie B – Informations sur le jeton se référant à un ou des actifs* | |
| B.1 | Nom du jeton se référant à un ou des actifs | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.15.<br>Nom du jeton se référant à un ou des actifs. | Texte alphanumérique libre |
| B.2 | Abréviation désignant le jeton | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.15.<br>Abréviation ou symbole désignant le jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| B.3 | Coordonnées de toutes les personnes physiques ou morales participant à la mise en fonction du jeton se référant à un ou des actifs | Coordonnées des conseillers, de l'équipe de développement, des prestataires de services sur crypto-actifs et de toutes les autres personnes physiques ou morales participant à la mise en œuvre du projet de crypto-actif, y compris les adresses professionnelles ou domiciliations de sociétés | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| B.4 | Rôles de tiers | Description du rôle, des fonctions et de la responsabilité de toute entité tierce visée à l'article 34, paragraphe 5, premier alinéa, point h), du règlement (UE) 2023/1114 | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| B.5 | Plans relatifs au jeton | Informations sur les plans relatifs aux jetons se référant à un ou des actifs, incluant une description des étapes passées et futures | Texte alphanumérique libre |
| B.6 | Allocation des ressources | Le cas échéant, informations sur les ressources déjà allouées au projet | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| *Description des caractéristiques du jeton se référant à un ou des actifs, y compris les données nécessaires pour classer le livre blanc sur ce crypto-actif dans le registre visé à l'article 109 du règlement (UE) 2023/1114, comme précisé conformément au paragraphe 8 dudit article* | | | |
| B.7 | Type de livre blanc | Le type de livre blanc notifié | ARTW |
| B.8 | Le type de soumission | Type de soumission | NEWT = nouveau<br>MODI = modification<br>EROR = erreur<br>CORR = correction |
| B.9 | Caractéristiques du crypto-actif | Description des caractéristiques du jeton se référant à un ou des actifs offert ou admis à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| B.10 | Site web de l'émetteur | Site web de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| B.11 | Date de début de l'offre au public ou de l'admission à la négociation | Date de début ou, si elle n'est pas disponible au moment de la notification par l'autorité compétente, la date de début envisagée pour l'offre au public ou l'admission à la négociation | AAAA-MM-JJ |
| B.12 | Date de publication | Date de publication effective ou envisagée du livre blanc ou du livre blanc modifié | AAAA-MM-JJ |
| B.13 | Tout autre service fourni par l'émetteur | Tous les autres services fournis par l'émetteur qui ne relèvent pas du règlement (UE) 2023/1114, avec une référence aux actes juridiques nationaux ou de l'Union applicables régissant ces services | Texte alphanumérique libre |
| B.14 | Langue ou langues de rédaction du livre blanc sur le crypto-actif | La ou les langues dans lesquelles est rédigé le livre blanc sur le crypto-actif<br>Si plusieurs langues sont utilisées, reproduire ce champ autant de fois que nécessaire | Liste exhaustive des langues de l'UE |
| B.15 | Code d'identification du jeton numérique utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Identifiant de jeton numérique (DTI) selon la norme ISO 24165 |
| B.16 | Identifiant du groupe fonctionnellement fongible dont fait partie le jeton numérique, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le groupe fonctionnellement fongible auquel appartient l'actif numérique [c'est-à-dire le code du groupe incluant tous les actifs sur lesquels porte le livre blanc, à savoir le code DTI ISO 24165 de type = 3 (pour les groupes fonctionnellement fongibles) utilisé dans le livre blanc], s'il est disponible] | ISO 24165 FFG DTI |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| B.17 | Code signalétique de données à caractère personnel | Code signalétique indiquant si le livre blanc soumis contient des données à caractère personnel | «true» – oui<br>«false» – non |
| B.18 | Admissibilité à l'attribution d'un LEI | Mention indiquant si l'émetteur peut prétendre à un LEI | «true» – admissible<br>«false» – non admissible |
| B.19 | État membre d'origine | État membre d'origine au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 33), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| B.20 | État membre d'accueil | État membre d'accueil au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 34), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| *Partie C – Informations sur l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou sur son admission à la négociation* | | | |
| C.1 | Offre au public ou admission à la négociation | Mention indiquant si le livre blanc sur le crypto-actif concerne une offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou son admission à la négociation | «OTPC» – offre au public<br>«ATTR» – admission à la négociation |
| C.2 | Objectif de la levée de fonds | Le cas échéant, le montant de fonds que l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs vise à lever, dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| C.3 | Objectifs minimaux de souscription | Le cas échéant, les objectifs de souscription minimaux fixés pour l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs, exprimés dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| C.4 | Objectifs maximaux de souscription | Le cas échéant, les objectifs de souscription maximaux fixés pour l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs, exprimés dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif | Montant en valeur monétaire {DECIMAL-18/3}<br>ou<br>Valeur numérique {INTEGER-n} |
| C.5 | Acceptation de sursouscriptions | Mention indiquant si des sursouscriptions sont acceptées | «true» – oui<br>«false» – non<br>«NTAV» – sans objet |
| C.6 | Allocation de sursouscriptions | En cas d'acceptation de sursouscriptions, description de la manière dont elles sont allouées | Texte alphanumérique libre |
| C.7 | Quantité de jetons offerts ou admis à la négociation | Le cas échéant, le nombre total d'unités du jeton se référant à un ou des actifs devant être offertes au public ou admises à la négociation | Valeur numérique {DECIMAL-18/3} |
| C.8 | Détenteurs ciblés | Indication des détenteurs potentiels ciblés par l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou l'admission de ce jeton à la négociation | «RETL» – investisseurs de détail<br>«PROF» – investisseurs professionnels |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| C.9 | Restrictions concernant les détenteurs | Indication de toute restriction concernant le type de détenteurs du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| C.10 | Avis de remboursement | «Les acquéreurs participant à l'offre au public de ce jeton se référant à un ou des actifs pourront être remboursés si l'objectif minimal de souscription n'est pas atteint au terme de l'offre au public, s'ils exercent le droit de rétractation prévu à l'article 13 du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil, ou si l'offre est annulée.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| C.11 | Calendrier des remboursements | Calendrier prévu pour l'exécution de ces remboursements | Texte alphanumérique libre |
| C.12 | Conséquences explicites | Description des conséquences découlant du dépassement d'un objectif de souscription maximum | Texte alphanumérique libre |
| C.13 | Phases de l'offre | Informations concernant les différentes phases de l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| C.14 | Réduction de prix pour achat précoce | Informations sur le prix d'achat réduit pour les acquéreurs précoces du jeton se référant à un ou des actifs (ventes prépubliques) et, dans le cas d'un prix d'achat réduit pour certains acquéreurs, explication des raisons pour lesquelles les prix d'achat peuvent être différents et description de l'incidence sur les autres investisseurs | Texte alphanumérique libre |
| C.15 | Offre limitée dans le temps | Mention indiquant si l'offre est limitée dans le temps | «true» – oui<br>«false» – non |
| C.16 | Début de la période de souscription | Dans le cas d'offres limitées dans le temps, le début de la période de souscription pendant laquelle l'offre au public est ouverte | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| C.17 | Fin de la période de souscription | Dans le cas d'offres limitées dans le temps, la fin de la période de souscription pendant laquelle l'offre au public est ouverte | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| C.18 | Paiement pour l'acquisition/le remboursement du jeton | Modalités de paiement pour l'acquisition et le remboursement du jeton se référant à un ou des actifs qui est offert au public | Texte alphanumérique libre |
| C.19 | Transfert du jeton | Informations sur les modalités et le calendrier du transfert, aux détenteurs, du jeton se référant à un ou des actifs qu'ils ont acheté | Texte alphanumérique libre |



ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2984/oj

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| C.20 | Exigences techniques applicables aux acquéreurs | Informations sur les exigences techniques auxquelles l'acquéreur est tenu de satisfaire pour détenir le jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| C.21 | Nom du prestataire de services sur crypto-actifs | Le cas échéant, le nom du prestataire de services sur crypto-actifs chargé du placement des jetons se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| C.22 | Identifiant du prestataire de services sur crypto-actifs | Identifiant d'entité juridique du prestataire de services sur crypto-actifs chargé du placement des jetons se référant à un ou des actifs | {LEI} |
| C.23 | Forme du placement | Le cas échéant, la forme de ce placement (avec ou sans engagement ferme) | «WITH» – avec engagement ferme<br>«WOUT» – sans engagement ferme<br>«NTAV» – sans objet |
| C.24 | Nom des plates-formes de négociation | Le cas échéant, le nom des plates-formes de négociation de crypto-actifs sur lesquelles l'admission à la négociation est demandée | Texte alphanumérique libre |
| C.25 | Code d'identification de marché des plates-formes de négociation (MIC) | Code MIC de segment pour la plate-forme de négociation exploitée par le prestataire de services sur crypto-actifs, s'il est disponible. À défaut, le code MIC d'exploitation. | {MIC} |
| C.26 | Accès aux plates-formes de négociation | Le cas échéant, informations sur la manière dont les investisseurs peuvent accéder à ces plates-formes de négociation | Texte alphanumérique libre |
| C.27 | Coûts afférents | Le cas échéant, informations sur les coûts d'accès des investisseurs à la plate-forme de négociation | Texte alphanumérique libre |
| C.28 | Dépenses liées à l'offre | Dépenses liées à l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs, exprimées dans une monnaie officielle ou dans tout autre crypto-actif. Si les dépenses sont de plusieurs types, elles doivent être présentées sous forme de tableau. | Texte alphanumérique libre et valeur numérique {DECIMAL-18/3} présentés sous forme de tableau |
| C.29 | Conflits d'intérêts | Conflits d'intérêts potentiels, pour les personnes participant à l'offre au public ou à l'admission à la négociation, en rapport avec l'offre ou l'admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| C.30 | Droit applicable | Droit applicable à l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs | Liste déroulante des droits applicables |
| C.31 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| *Partie D – Informations sur les droits et obligations attachés au jeton se référant à un ou des actifs* | | | |
| D.1 | Fonctionnalités du jeton | Description de la fonctionnalité du jeton se référant à un ou des actifs offert ou admis à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| D.2 | Planification de l'utilisation des fonctionnalités | Informations sur la date à laquelle il est prévu d'appliquer les fonctionnalités | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| D.3 | Droits et obligations de l'acquéreur | Description des droits et, le cas échéant, des obligations de l'acquéreur | Texte alphanumérique libre |
| D.4 | Procédure d'exercice des droits | Description de la procédure et des conditions applicables pour l'exercice de ces droits | Texte alphanumérique libre |
| D.5 | Conditions applicables pour la modification des droits et obligations | Description des conditions à remplir pour pouvoir modifier les droits et obligations | Texte alphanumérique libre |
| D.6 | Futures offres au public | Le cas échéant, informations sur les futures offres au public, par l'émetteur, du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.7 | Unités conservées par l'émetteur | Le cas échéant, informations sur le nombre d'unités du jeton se référant à un ou des actifs conservées par l'émetteur lui-même | Valeur numérique {INTEGER-n} |
| D.8 | Absence de demande d'admission à la négociation | Mention indiquant si une admission à la négociation est demandée | «true» – demandée<br>«false» – non demandée |
| D.9 | Modalités d'achat ou de vente du jeton | Si l'admission à la négociation n'est pas demandée, indiquer où et comment le jeton se référant à un ou des actifs peut être acheté ou vendu après l'offre au public | Texte alphanumérique libre |
| D.10 | Restrictions en matière de transfert du jeton | Toute restriction à la cessibilité du jeton se référant à un ou des actifs qui est offert ou admis à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| D.11 | Protocoles d'ajustement de l'offre | Mention indiquant si le jeton se référant à un ou des actifs fait l'objet de protocoles d'augmentation ou de diminution de son offre en réponse à l'évolution de la demande | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.12 | Mécanismes d'ajustement de l'offre | Si le jeton se référant à un ou des actifs fait l'objet de protocoles d'augmentation ou de diminution de son offre en réponse à l'évolution de la demande, description de leur fonctionnement | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| D.13 | Dispositifs de protection de la valeur du jeton | Mention indiquant si le jeton se référant à un ou des actifs est couvert par un dispositif de protection qui préserve sa valeur | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.14 | Description des dispositifs de protection de la valeur du jeton | Si la réponse donnée dans le champ D.13 est affirmative, description des dispositifs destinés à préserver la valeur du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.15 | Dispositifs de compensation | Mention indiquant s'il existe un dispositif de compensation pour le jeton se référant à un ou des actifs | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.16 | Description des dispositifs de compensation | Si «oui» dans le champ D.15, description des dispositifs de compensation | Texte alphanumérique libre |
| D.17 | Nature et opposabilité des droits | Informations sur la nature et l'opposabilité des droits, des droits de remboursement permanents et de toute créance que les détenteurs et toute personne physique ou morale visée à l'article 39, paragraphe 2, du règlement (UE) 2023/1114 peuvent avoir à l'égard de l'émetteur, y compris des informations indiquant comment ces droits seront traités en cas de procédure d'insolvabilité, si des droits différents sont attribués à différents détenteurs, et les raisons non discriminatoires de ce traitement différent | Texte alphanumérique libre |
| D.18 | Description des actifs de référence | Description détaillée de la créance que le jeton se référant à un ou des actifs constitue pour les détenteurs, comportant une description de chaque actif de référence, avec mention du code ISIN, s'il est disponible, et des proportions précises de chacun de ces actifs | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau {ISIN} le cas échéant |
| D.19 | Proportions des actifs de référence | Description du montant de la créance et de la réserve d'actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.20 | Relation valeur-créance-réserve | Rapport entre la valeur des actifs de référence et le montant de la créance et de la réserve d'actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.21 | Valorisation transparente de la créance | Description des modalités d'une évaluation juste et transparente des composantes de la créance, indiquant, le cas échéant, les parties indépendantes | Texte alphanumérique libre |
| D.22 | Autres informations concernant la créance sur les actifs de référence que constitue le jeton se référant à un ou des actifs | Informations supplémentaires décrivant la créance que le jeton se référant à un ou des actifs confère à ses détenteurs | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| D.23 | Accords en matière de liquidité | Le cas échéant, informations sur les accords conclus par l'émetteur pour garantir la liquidité du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.24 | Fournisseurs de liquidité | Le cas échéant, nom des entités chargées de garantir la liquidité | Texte alphanumérique libre |
| D.25 | Contact pour l'introduction d'une réclamation | Coordonnées pour l'introduction des réclamations | Texte alphanumérique libre |
| D.26 | Procédures de traitement des réclamations | Description des procédures de traitement des réclamations | Texte alphanumérique libre |
| D.27 | Mécanisme de règlement des litiges | Description de tout mécanisme de règlement des litiges ou de toute procédure de recours mis en place par l'émetteur du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.28 | Droits des détenteurs en cas de défaut ou d'insolvabilité | Description des droits des détenteurs lorsque l'émetteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations, notamment en cas d'insolvabilité | Texte alphanumérique libre |
| D.29 | Droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement | Description des droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement | Texte alphanumérique libre |
| D.30 | Droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de remboursement | Description des droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de remboursement | Texte alphanumérique libre |
| D.31 | Forme du remboursement | Informations détaillées sur les modalités de remboursement du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| D.32 | Options relatives à la forme du remboursement | Mention indiquant si le détenteur pourra choisir la forme du remboursement | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.33 | Options relatives à la forme du transfert | Mention indiquant si le détenteur pourra choisir la forme du transfert | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.34 | Forme du transfert | Forme du transfert | Texte alphanumérique libre |
| D.35 | Monnaie de remboursement | Monnaie officielle utilisée pour le remboursement | {CURRENCYCODE_3} |
| D.36 | Droit applicable | Droit applicable au jeton se référant à un ou des actifs | Liste déroulante des droits applicables |
| D.37 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie E – Informations sur la technologie sous-jacente* | |
| E.1 | Technologie des registres distribués | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.15. | Texte alphanumérique libre |



ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2984/oj

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| | | Informations sur la technologie des registres distribués. | |
| E.2 | Protocoles et normes techniques | Informations sur les protocoles et les normes techniques utilisés, permettant la détention, le stockage et le transfert du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| E.3 | Technologie utilisée | Autres informations sur la technologie utilisée permettant la détention, le stockage et le transfert de jetons se référant à un ou des actifs, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| E.4 | Mécanisme de consensus | Mécanisme de consensus, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| E.5 | Mécanismes incitatifs et frais applicables | Mécanismes incitatifs visant à sécuriser les transactions, et frais éventuellement applicables | Texte alphanumérique libre |
| E.6 | Utilisation de la technologie des registres distribués | Mention indiquant si les jetons se référant à un ou des actifs sont émis, transférés et stockés à l'aide d'une technologie des registres distribués exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour son compte | «true» – oui, DLT exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de celui-ci<br>«false» – non, DLT non exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de celui-ci |
| E.7 | Description de la fonctionnalité DLT | Si la technologie des registres distribués utilisée est exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour son compte, description détaillée du fonctionnement de cette technologie | Texte alphanumérique libre |
| E.8 | Audit | Mention indiquant si un audit de la technologie utilisée a été effectué | «true» – oui<br>«false» – non |
| E.9 | Résultats de l'audit | Si un audit de la technologie utilisée a été effectué, informations sur les résultats de cet audit | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie F – Informations sur les risques* | |
| F.1 | Risques liés à la réserve d'actifs | Risques liés à la réserve d'actifs, lorsque l'émetteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations | Texte alphanumérique libre |
| F.2 | Risques associés à l'émetteur | Description des risques associés à l'émetteur du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| F.3 | Risques associés à l'offre | Description des risques associés à l'offre au public du jeton se référant à un ou des actifs ou à son admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| F.4 | Risques associés au jeton | Description des risques associés au jeton se référant à un ou des actifs, en particulier en ce qui concerne les actifs en question | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| F.5 | Risques liés à la mise en œuvre du projet du jeton se référant à un ou des actifs | Description des risques liés à la mise en œuvre du projet du jeton se référant à un ou des actifs | Texte alphanumérique libre |
| F.6 | Risques associés à la technologie | Description des risques associés à la technologie utilisée | Texte alphanumérique libre |
| F.7 | Mesures d'atténuation | Mesures d'atténuation des risques associés à la technologie utilisée, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie G – Informations sur la réserve d'actifs* | |
| G.1 | Mécanisme d'alignement des valeurs | Description détaillée du mécanisme visant à aligner la valeur de la réserve d'actifs sur la créance liée au jeton se référant à un ou des actifs, y compris les aspects juridiques et techniques | Texte alphanumérique libre |
| G.2 | Description de la réserve d'actifs | Description détaillée de la réserve d'actifs et de leur composition | Texte alphanumérique libre |
| G.3 | Mécanismes d'émission et de remboursement de jetons | Description des mécanismes par lesquels les jetons se référant à un ou des actifs sont émis et remboursés | Texte alphanumérique libre |
| G.4 | Investissement de la réserve d'actifs | Informations indiquant si une partie des actifs de réserve est investie | «true» – oui<br>«false» – non |
| G.5 | Politique d'investissement relative aux actifs de réserve | Si une partie des actifs de réserve est investie, description de la politique d'investissement applicable à ces actifs de réserve | Texte alphanumérique libre |
| G.6 | Dispositifs de conservation des actifs de réserve | Description des dispositifs de conservation des actifs de réserve, y compris leur ségrégation | Texte alphanumérique libre |
| G.7 | Prestataires de services de conservation | Nom des prestataires de services sur crypto-actifs qui assurent la conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients, ou des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement désignés comme conservateurs des actifs de réserve | Texte alphanumérique libre |
| G.8 | Prestataires de services de conservation | LEI du prestataire de services sur crypto-actifs qui assurent la conservation et l'administration de crypto-actifs pour le compte de clients, ou des établissements de crédit ou des entreprises d'investissement désignés comme conservateurs des actifs de réserve | {LEI} |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | FORME ET NORMES |
|---|---|---|---|
| *Partie H – Informations sur les indicateurs de durabilité relatifs aux incidences négatives sur le climat et aux autres incidences négatives liées à l'environnement* | | | |
| H.1 | Incidences négatives sur le climat et autres incidences négatives liées à l'environnement | Inclusion des informations visées dans le règlement délégué de la Commission établissant des normes techniques adoptées conformément à l'article 6, paragraphe 12, quatrième alinéa, à l'article 19, paragraphe 11, quatrième alinéa, à l'article 51, paragraphe 15, quatrième alinéa, et à l'article 66, paragraphe 6, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil | Texte alphanumérique libre |

*Tableau 4*

**Modèle pour les livres blancs sur les jetons de monnaie électronique**

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| I.00 | Table des matières | Table des matières | Texte alphanumérique |
| I.01 | Date de la notification | Date de la notification | AAAA-MM-JJ |
| I.02 | Déclaration à insérer conformément à l'article 51, paragraphe 3, du règlement (UE) 2023/1114 | «Le présent livre blanc n'a pas été approuvé par une autorité compétente d'un État membre de l'Union européenne. L'émetteur du crypto-actif est seul responsable du contenu du présent livre blanc.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| I.03 | Déclaration de conformité à insérer conformément à l'article 51, paragraphe 5, du règlement (UE) 2023/1114 | «Le présent livre blanc st conformé aux dispositions du titre IV du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil et, à la connaissance de l'organe de direction, les informations qu'il contient sont loyales, claires et non trompeuses et il est exempt d'omissions susceptibles d'en affecter la validité.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| I.04 | Avertissement à insérer conformément à l'article 51, paragraphe 4, points a) et b), du règlement (UE) 2023/1114 | «Ce jeton de monnaie électronique n'est pas couvert par les systèmes d'indemnisation des investisseurs visés par la directive 97/9/CE du Parlement européen et du Conseil, ni par les systèmes de garantie des dépôts visés par la directive 2014/49/UE du Parlement européen et du Conseil.» | Texte alphanumérique prédéfini |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| | | ***RÉSUMÉ*** | |
| I.05 | Avertissement à insérer conformément à l'article 51, paragraphe 6, du règlement (UE) 2023/1114 | «Avertissement<br>Ce résumé doit être lu comme une introduction au livre blanc sur le crypto-actif.<br>Le détenteur potentiel doit fonder toute décision d'achat de ce jeton de monnaie électronique sur le contenu de l'ensemble de ce livre blanc, et non pas sur ce seul résumé.<br>L'offre au public du crypto-actif ne constitue pas une offre d'achat d'instruments financiers ou une sollicitation à l'achat d'instruments financiers, et une telle offre ou une telle sollicitation ne peut être effectuée qu'au moyen d'un prospectus ou d'autres documents d'offre prévus par le droit national applicable.<br>Le présent livre blanc ne constitue pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil ni un autre document d'offre prévu par le droit de l'Union ou le droit national.» | Texte alphanumérique prédéfini |
| I.06 | Caractéristiques du crypto-actif | Description succincte, claire et non technique des caractéristiques du crypto-actif concerné afin d'aider ses détenteurs potentiels à prendre une décision en connaissance de cause | Texte alphanumérique libre |
| I.07 | Droit de remboursement | «Les détenteurs de ce jeton de monnaie électronique bénéficient d'un droit de remboursement, à tout moment et au pair.»<br>Description des conditions de ce remboursement. | Texte alphanumérique prédéfini<br>Texte alphanumérique libre |
| I.08 | Informations clés sur l'offre et/ou sur l'admission à la négociation | Informations clés sur l'offre au public du jeton de monnaie électronique ou sur son admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie A – Informations sur l'émetteur du jeton de monnaie électronique* | |
| A.1 | Dénomination légale | Dénomination légale | Texte alphanumérique libre |
| A.2 | Raison commerciale | Raison commerciale | Texte alphanumérique libre |
| A.3 | Forme juridique | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7. Forme juridique | Norme ISO 20275 «Services financiers – Formes juridiques des entités (ELF)» |
| A.4 | Siège statutaire | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7. Adresse et pays d'enregistrement | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| A.5 | Siège social | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7. Adresse et pays du siège social, s'ils sont différents de l'adresse statutaire. | Codes pays selon la norme ISO 3166-1 alpha 2 et codes de leurs subdivisions<br>et<br>Texte alphanumérique libre |
| A.6 | Date d'enregistrement | Date de l'enregistrement | Format de date ISO 8601 (AAAA-MM-JJ) |
| A.7 | Identifiant d'entité juridique | Identifiant d'entité juridique de l'émetteur, le cas échéant | {LEI} |
| A.8 | Autre identifiant requis par le droit applicable | Identifiant national fondé sur la nationalité de l'émetteur, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Texte libre |
| A.9 | Téléphone | Numéro de téléphone de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| A.10 | Adresse électronique | Adresse électronique de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| A.11 | Délai de réponse (en jours) | Nombre de jours sous lesquels un investisseur recevra une réponse via ce numéro de téléphone ou cette adresse électronique | {DURATION} |
| A.12 | Société mère | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de LEI dans le champ A.7. Le cas échéant, le nom de la société mère. | Texte alphanumérique libre |
| A.13 | Membres de l'organe de direction | Identité, adresse professionnelle et fonctions des personnes (noms ou autres identifiants) au sein de l'organe de direction, tel que défini à l'article 3, paragraphe 1, point 27), du règlement (UE) 2023/1114, de l'émetteur | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |
| A.14 | Activité commerciale | Activité commerciale ou professionnelle de l'émetteur, y compris les activités principales et les principaux marchés | Texte alphanumérique libre |
| A.15 | Activité commerciale de la société mère | Activité commerciale ou professionnelle de la société mère (le cas échéant), y compris les activités principales et les principaux marchés | Texte alphanumérique libre |
| A.16 | Communication des conflits d'intérêts | Conflits d'intérêts potentiels | Texte alphanumérique libre |
| A.17 | Émission d'autres crypto-actifs | Mention indiquant si l'émetteur du jeton de monnaie électronique émet également d'autres crypto-actifs | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.18 | Activités liées à d'autres crypto-actifs | Mention indiquant si l'émetteur du jeton de monnaie électronique exerce également des activités liées à d'autres crypto-actifs | «true» – oui<br>«false» – non |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| A.19 | Lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la DLT | Mention indiquant s'il existe un lien quelconque entre l'émetteur et l'entité exploitant la technologie des registres distribués utilisée pour émettre le crypto-actif, notamment si les protocoles sont gérés ou contrôlés par une personne étroitement liée aux participants au projet | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.20 | Description du lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la DLT | Description du lien entre l'émetteur et l'entité exploitant la technologie des registres distribués utilisée pour émettre le crypto-actif, notamment si les protocoles sont gérés ou contrôlés par une personne étroitement liée aux participants au projet | Texte alphanumérique libre |
| A.21 | Établissement récent | Mention indiquant si l'établissement de l'émetteur a au moins trois ans d'existence | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.22 | Situation financière des trois dernières années | Situation financière de l'émetteur au cours des trois dernières années. Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus.<br>Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités.<br>L'analyse comprend des indicateurs clés de performance à la fois financiers et, le cas échéant, non financiers, pertinents pour l'activité concernée.<br>L'analyse comprend, le cas échéant, des références et des explications supplémentaires sur les montants déclarés dans les états financiers annuels (lorsque ceux-ci sont disponibles), des informations relatives à des événements inhabituels ou peu fréquents ou à de nouveaux développements ayant une incidence significative sur les revenus des activités et indique dans quelle mesure les revenus ont été affectés. Elle comprend des informations concernant les ressources en capital (à court et à long terme), ainsi qu'une explication des sources et des montants des flux de trésorerie et une description de ces flux. | Texte alphanumérique libre |



ELI: http://data.europa.eu/eli/reg_impl/2024/2984/oj

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| A.23 | Situation financière depuis l'enregistrement | Si l'établissement de l'émetteur n'a pas trois ans d'existence, description de sa situation financière depuis la date de son enregistrement.<br>Celle-ci est appréciée sur la base d'un exposé fidèle de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées, en indiquant les causes des changements importants survenus.<br>Cet exposé consiste en une analyse équilibrée et exhaustive de l'évolution et du résultat des activités de l'émetteur, ainsi que de sa situation, en rapport avec le volume et la complexité de ces activités.<br>L'analyse comprend des indicateurs clés de performance à la fois financiers et, le cas échéant, non financiers, pertinents pour l'activité concernée.<br>L'analyse comprend, le cas échéant, des références et des explications supplémentaires sur les montants déclarés dans les états financiers annuels (lorsque ceux-ci sont disponibles), des informations relatives à des événements inhabituels ou peu fréquents ou à de nouveaux développements ayant une incidence significative sur les revenus des activités et indique dans quelle mesure les revenus ont été affectés. Elle comprend des informations concernant les ressources en capital (à court et à long terme), ainsi qu'une explication des sources et des montants des flux de trésorerie et une description de ces flux. | Texte alphanumérique libre |
| A.24 | Exemption de l'obligation d'agrément | Mention indiquant si l'émetteur du jeton de monnaie électronique est exempté de l'obligation d'agrément en vertu de l'article 48, paragraphes 4 et 5, du règlement (UE) 2023/1114 | «true» – oui<br>«false» – non |
| A.25 | Agrément du jeton de monnaie électronique | Si l'émetteur n'est pas exempté de l'obligation d'agrément en vertu de l'article 48, paragraphes 4 et 5, du règlement (UE) 2023/1114, informations détaillées sur son agrément en tant qu'émetteur d'un jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| A.26 | Autorité d'agrément | Nom de l'autorité compétente ayant accordé l'agrément | Liste exhaustive des autorités compétentes – une par État membre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| A.27 | Personnes, autres que l'émetteur, qui offrent au public le jeton de monnaie électronique ou demandent son admission à la négociation, visées par l'article 51, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Indication de l'identité de la personne qui offre au public le jeton de monnaie électronique ou demande son admission à la négociation, si cette personne n'est pas l'émetteur | {LEI} |
| A.28 | Personnes, autres que l'émetteur, qui offrent au public le jeton de monnaie électronique ou demandent son admission à la négociation, visées par l'article 51, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni d'identifiant d'entité juridique dans le champ A.27.<br>Identifiant national fondé sur la nationalité de la personne, autre que l'émetteur, qui offre au public le jeton de monnaie électronique ou demande son admission à la négociation, s'il est requis par le droit national applicable.<br>Ce champ ne s'applique qu'aux entités pour lesquelles un identifiant national est requis par le droit national applicable. | Autre identifiant requis par le droit national applicable |
| A.29 | Raison justifiant l'offre au public du jeton de monnaie électronique ou la demande de son admission à la négociation par des personnes visées par l'article 51, paragraphe 1, second alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 | Si l'offreur ou la personne qui demande l'admission à la négociation n'est pas l'émetteur, raison justifiant l'offre au public du jeton de monnaie électronique ou la demande de son admission à la négociation | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie B – Informations sur le jeton de monnaie électronique* | |
| B.1 | Nom | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.12.<br>Nom du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| B.2 | Abréviation | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.12.<br>Abréviation désignant le jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| B.3 | Coordonnées de toutes les personnes physiques ou morales participant à la conception et au développement | Coordonnées des conseillers, des membres de l'équipe de développement, des prestataires de services sur crypto-actifs et de toutes les personnes physiques ou morales participant à la conception et au développement du projet de crypto-actif, y compris les adresses professionnelles ou domiciliations de sociétés, présentées sous forme de tableau | Texte alphanumérique libre présenté sous forme de tableau |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| *B. Description des caractéristiques du jeton de monnaie électronique, y compris des données nécessaires au classement du livre blanc dans le registre prévu par l'article 109, comme prévu au paragraphe 8 dudit article* | | | |
| B.4 | Type de livre blanc | Le type de livre blanc notifié. | EMTW = E-Money Token White paper (livre blanc portant sur un jeton de monnaie électronique) |
| B.5 | Le type de soumission | Type de soumission | NEWT = nouveau<br>MODI = modification<br>EROR = erreur<br>CORR = correction |
| B.6 | Caractéristiques du crypto-actif | Description des caractéristiques du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| B.7 | Site web de l'émetteur | Site web de l'émetteur | Texte alphanumérique libre |
| B.8 | Date de début de l'offre au public ou de l'admission à la négociation | Date de début ou, si elle n'est pas disponible au moment de la notification par l'autorité compétente, la date de début envisagée pour l'offre au public ou l'admission à la négociation | AAAA-MM-JJ |
| B.9 | Date de publication | Date de publication effective ou envisagée du livre blanc ou du livre blanc modifié | AAAA-MM-JJ |
| B.10 | Tout autre service fourni par l'émetteur | Tous les autres services fournis par l'émetteur qui ne relèvent pas du règlement (UE) 2023/1114, avec une référence aux actes juridiques nationaux ou de l'Union applicables régissant ces services | Texte alphanumérique libre |
| B.11 | Langue ou langues de rédaction du livre blanc | La ou les langues dans lesquelles est rédigé le livre blanc sur le crypto-actif Si plusieurs langues sont utilisées, reproduire ce champ autant de fois que nécessaire | Liste exhaustive des langues de l'UE |
| B.12 | Code d'identification du jeton numérique utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le crypto-actif ou chacun des différents crypto-actifs auxquels se rapporte le livre blanc, s'il est disponible | Identifiant de jeton numérique (DTI) selon la norme ISO 24165 |
| B.13 | Identifiant du groupe fonctionnellement fongible dont fait partie le jeton numérique, s'il est disponible | Code utilisé pour identifier de manière unique le groupe fonctionnellement fongible auquel appartient l'actif numérique [c'est-à-dire le code du groupe incluant tous les actifs sur lesquels porte le livre blanc, à savoir le code DTI ISO 24165 de type = 3 (pour les groupes fonctionnellement fongibles) utilisé dans le livre blanc], s'il est disponible] | ISO 24165 FFG DTI |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| B.14 | Code signalétique de données à caractère personnel | Code signalétique indiquant si le livre blanc soumis contient des données à caractère personnel | «true» – oui<br>«false» – non |
| B.15 | Admissibilité à l'attribution d'un LEI | Mention indiquant si l'émetteur peut prétendre à un LEI | «true» – admissible<br>«false» – non admissible |
| B.16 | État membre d'origine | État membre d'origine au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 33), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| B.17 | État membre d'accueil | État membre d'accueil au sens de l'article 3, paragraphe 1, point 34), du règlement (UE) 2023/1114 | Liste exhaustive des États membres de l'UE |
| *Partie C – Informations sur l'offre au public du jeton de monnaie électronique ou sur son admission à la négociation* | | | |
| C.1 | Offre au public ou admission à la négociation | Mention indiquant si le livre blanc concerne une offre au public du jeton de monnaie électronique ou son admission à la négociation | «OTPC» – offre au public<br>«ATTR» – admission à la négociation |
| C.2 | Nombre d'unités | Le cas échéant, le nombre total d'unités du jeton de monnaie électronique devant être offertes au public ou admises à la négociation | Valeur numérique {DECIMAL-18/3} |
| C.3 | Nom des plates-formes de négociation | Le cas échéant, le nom des plates-formes de négociation de crypto-actifs sur lesquelles l'admission à la négociation est demandée | Texte alphanumérique libre |
| C.4 | Code d'identification de marché des plates-formes de négociation (MIC) | Code MIC de segment pour la plate-forme de négociation exploitée par le prestataire de services sur crypto-actifs, s'il est disponible. À défaut, le code MIC d'exploitation. | {MIC} |
| C.5 | Droit applicable | Droit applicable à l'offre au public du jeton de monnaie électronique | Liste déroulante des droits applicables |
| C.6 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |
| *Partie D – Informations sur les droits et obligations attachés aux jetons de monnaie électronique* | | | |
| D.1 | Droits et obligations du détenteur | Description détaillée des droits et, le cas échéant, des obligations du détenteur du jeton de monnaie électronique, y compris le droit de remboursement au pair, ainsi que de la procédure et des conditions applicables pour l'exercice de ces droits | Texte alphanumérique libre |
| D.2 | Conditions applicables pour la modification des droits et obligations | Description des conditions à remplir pour pouvoir modifier les droits et obligations | Texte alphanumérique libre |
| D.3 | Description des droits des détenteurs | Description des droits des détenteurs lorsque l'émetteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations, y compris en cas d'insolvabilité | Texte alphanumérique libre |

| N° | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| D.4 | Droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement | Description des droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement | Texte alphanumérique libre |
| D.5 | Droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de remboursement | Description des droits dans le cadre de la mise en œuvre du plan de remboursement | Texte alphanumérique libre |
| D.6 | Contact pour l'introduction d'une réclamation | Coordonnées pour l'introduction des réclamations | Texte alphanumérique libre |
| D.7 | Procédures de traitement des réclamations | Description des procédures de traitement des réclamations | Texte alphanumérique libre |
| D.8 | Mécanisme de règlement des litiges | Description de tout mécanisme de règlement des litiges ou de toute procédure de recours mis en place par l'émetteur du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| D.9 | Dispositifs de protection de la valeur des jetons | Mention indiquant si le crypto-actif est couvert par un dispositif de protection qui préserve sa valeur | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.10 | Description des dispositifs de protection de la valeur du jeton | Si la réponse donnée dans le champ D.9 est affirmative, description des dispositifs destinés à préserver la valeur du crypto-actif et des dispositifs de compensation | Texte alphanumérique libre |
| D.11 | Dispositifs de compensation | Mention indiquant si le crypto-actif est couvert par un dispositif de compensation | «true» – oui<br>«false» – non |
| D.12 | Description des dispositifs de compensation | Si la réponse donnée dans le champ D.11 est affirmative, description des dispositifs de compensation | Texte alphanumérique libre |
| D.13 | Droit applicable | Droit applicable au jeton de monnaie électronique | Liste déroulante des dispositions applicables |
| D.14 | Juridiction compétente | Juridiction compétente | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie E – Informations sur la technologie sous-jacente* | |
| E.1 | Technologie des registres distribués | Champ à remplir uniquement s'il n'est pas fourni de DTI dans le champ B.13.<br>Informations sur la technologie des registres distribués. | Texte alphanumérique libre |
| E.2 | Protocoles et normes techniques | Informations sur les protocoles et les normes techniques utilisés, permettant la détention, le stockage et le transfert du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| E.3 | Technologie utilisée | Autres informations sur la technologie utilisée permettant la détention, le stockage et le transfert de jetons de monnaie électronique, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| E.4 | Exigences techniques applicables à l'acquéreur | Informations sur les exigences techniques auxquelles l'acquéreur doit satisfaire pour prendre le contrôle du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| E.5 | Mécanisme de consensus | Mécanisme de consensus, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |
| E.6 | Mécanismes incitatifs et frais applicables | Mécanismes incitatifs visant à sécuriser les transactions, et frais éventuellement applicables | Texte alphanumérique libre |
| E.7 | Utilisation de la technologie des registres distribués | Mention indiquant si les jetons de monnaie électronique sont émis, transférés et stockés à l'aide d'une technologie des registres distribués exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour son compte | «true» – oui, DLT exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de celui-ci<br>«false» – non, DLT non exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour le compte de celui-ci |
| E.8 | Description de la fonctionnalité DLT | Si la technologie des registres distribués utilisée est exploitée par l'émetteur ou par un tiers agissant pour son compte, description détaillée du fonctionnement de cette technologie | Texte alphanumérique libre |
| E.9 | Audit | Mention indiquant si un audit de la technologie utilisée a été effectué | «true» – oui<br>«false» – non |
| E.10 | Résultats de l'audit | Si un audit de la technologie utilisée a été effectué, informations sur les résultats de cet audit | Texte alphanumérique libre |
| | | *Partie F – Informations sur les risques* | |
| F.1 | Risques associés à l'émetteur | Description des risques associés à l'émetteur du jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| F.2 | Risques associés au jeton | Description des risques associés au jeton de monnaie électronique | Texte alphanumérique libre |
| F.3 | Risques associés à la technologie | Description des risques associés à la technologie utilisée | Texte alphanumérique libre |
| F.4 | Mesures d'atténuation | Mesures d'atténuation des risques associés à la technologie utilisée, le cas échéant | Texte alphanumérique libre |

| Nº | CHAMP | INFORMATIONS À FOURNIR | NORMES ET FORMATS À RESPECTER |
|---|---|---|---|
| *Partie G – Informations sur les indicateurs de durabilité relatifs aux incidences négatives sur le climat et aux autres incidences négatives liées à l'environnement* | | | |
| G.1 | Incidences négatives sur le climat et autres incidences négatives liées à l'environnement | Inclusion des informations visées dans le règlement délégué de la Commission établissant des normes techniques adoptées conformément à l'article 6, paragraphe 12, quatrième alinéa, à l'article 19, paragraphe 11, quatrième alinéa, à l'article 51, paragraphe 15, quatrième alinéa, et à l'article 66, paragraphe 6, quatrième alinéa, du règlement (UE) 2023/1114 du Parlement européen et du Conseil | Texte alphanumérique libre |